

ADDENDUM n°2
Aide d'urgence aux exploitations touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine
Appels à Projets 2025

PDR-FEADER 2014-2022
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
PDR LORRAINE

Champ d'application :

- **PDR Alsace / Champagne Ardenne / Lorraine :**
 - AAP 2025 Aide d'urgence aux exploitations touchées par la Fièvre Catarrhale Ovine
 - TO 23.01A — Aide aux catastrophes naturelles

Date d'émission : 07 05 2025

Date d'application : 22 04 2025 (ouverture de l'AAP)

Diffusion et information des porteurs de projets : Le présent addendum est mis à disposition sur le site internet de la Région Grand Est, le site des Fonds européens (beeurope.grandest.fr). L'information sera diffusée auprès des professionnels du secteur agricole.

L'AG décide de modifier le §4 Conditions d'éligibilité, et les modèles d'attestation en annexes 3 et 4.

Modifications apportées dans le cadre de l'addendum :

4. Conditions d'éligibilité

La mention « et ne pas avoir cessé sa production laitière avant le 31/03/2025 » est ajoutée pour la filière lait : « Avoir un élevage bovin d'au moins 20 vaches de type laitier au 01/04/2024, et justifier d'une baisse d'au moins 15 % du volume de production laitière constaté sur la période 01/04/24 — 31/03/25 par rapport à la production laitière sur la période 01/04/23 — 31/03/24, et ne pas avoir cessé la production laitière avant le 31/03/2025. »

Annexe 3

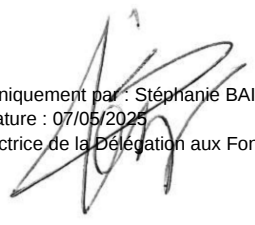
La phrase « J'atteste également que la laiterie n'a pas cessé avant le 31/03/2025 de collecter du lait auprès de l'exploitation (nom de l'exploitation). » est ajoutée.

Pour les justificatifs déjà établis avant la parution du présent addendum, le service instructeur échangera directement avec la laiterie pour vérifier que la collecte de lait n'a pas cessé avant le 31/03/2025.

Annexe 4

La phrase « J'atteste également que l'exploitation (nom de l'exploitation) n'a pas cessé sa production laitière avant le 31/03/2025. » est ajoutée.

Signature



Signé électroniquement par : Stéphanie BAILO
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Directrice de la Délégation aux Fonds Européens